

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Laurent **LAVAISSIERE**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur général des services

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception en préfecture: 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20240328-D10-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2024

DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2024

Exécutoire le : 03 AVR. 2024

Publiée/Notifiée le : 03 AVR. 2024

Visée le : 03 AVR. 2024

FINANCES

Affectation des résultats du budget annexe du Service d'Aide à Domicile (43500)

Madame la Vice-Présidente indique qu'il convient, après le vote du Compte Administratif 2023 du budget annexe du Service d'Aide à Domicile, de procéder à l'affectation des résultats :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations exercice	14 794.49 €	45 835.76 €	2 835 070.17 €	2 549 894.97 €
Résultat de gestion		+31 041.27 €	-285 175.20 €	
Résultat reporté		+10 287.92 €		+458 763.94 €
Résultat de clôture		+41 329.19 €		+173 588.74 €

Elle propose de les affecter comme suit :

Section de fonctionnement	2024
Compte 1108 « Report à nouveau (solde créditeur) » repris au compte budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	173 588.74 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **VOTE** l'affectation des résultats 2023 telle que proposée,

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance en présence
Brigitte BARRIÈRE

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



6.1. Détermination et affectation du résultat

	N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129 ⁽¹⁾	Excédent	0,00	0,00
	ou 12 ⁽²⁾	Déficit	-285 175,20	0,00
Reprise des résultats des exercices antérieurs	11510 ⁽¹⁾ ou 110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	458 763,94	0,00
	11511 ⁽¹⁾ ou 111	Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	0,00	0,00
	11519 ⁽¹⁾ ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00	0,00
Reprise sur la réserve de compensation des déficits	10686 ⁽³⁾	Compensation des déficits d'exploitation	0,00	0,00
Reprise sur les excédents affectés à la compensation des charges d'amortissement	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	0,00
Mouvements débiteurs ou créditeurs (- ou +) de l'exercice compte 116 : dépenses non opposables aux tiers financeurs	1161	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00	0,00
	1162 ⁽¹⁾	Dépenses pour congés payés	0,00	0,00
	1163 ⁽⁴⁾	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0,00	0,00
	1168 ⁽¹⁾	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	0,00	0,00
RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)		Résultat administratif ou corrigé	173 588,74	0,00

Affectation du résultat administratif

Réserves	1064 ⁽²⁾	Réserves des plus-values nettes	0,00	0,00
	10682	Excédents affectés à l'investissement	0,00	0,00
	10683 ⁽¹⁾	Excédents affectés à l'investissement d'un CPOM	0,00	0,00
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00	0,00
	10686	Compensation des déficits d'exploitation	0,00	0,00
	10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00	0,00
Report à nouveau	11510 ⁽¹⁾ ou 110	Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation	173 588,74	0,00
	11511 ⁽¹⁾ ou 111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation	0,00	0,00
	11519 ⁽¹⁾ ou 119	Report à nouveau déficitaire	0,00	0,00
Dépenses refusées en application de l'article R. 314-52 du CASF	114 ou 119 ⁽⁵⁾	Report à nouveau déficitaire		0,00

(1) ESSMS privés uniquement

(2) ESSMS publics

(3) Après reprise sur le compte 10687 et mouvements de l'exercice au compte 116 ci-après

(4) Et provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASF (9°) pour les ESSMS publics.

(5) Compte 114 pour les ESSMS publics. Compte 114 dans les ESSMS privés, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 119 (en gestion non

Acte à classer

D19

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-03T11-19-00.00 (MI252047725)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240328-D19-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats du budget annexe du Service d'Aide à Domicile

Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 10 Multicanal : Non
DELIB SAD Affectation des résulta...

Pièces jointes :

10-1 Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
DELIB SAD Affectation...



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Page de garde CA Type PJ : 99_DE - Délibération
28032024.PDF



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date **03/04/24** à **11:18**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Transmis Date **03/04/24** à **11:19**

Par **BORRELY DUBINI Muriel**

Accusé de réception Date **03/04/24** à **11:26**